

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 13 juillet 2020 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Julie Quintin était absente.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2020-07-74

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2020-07-75

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2020-07-76

Demande d'aide financière – Fondation Mira

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde une aide financière de 50 \$ à la fondation Mira.

2020-07-77

Demande au Ministère des Transports - Limite à 50 km/h dans le rang de l'Église Sud

Considérant que la majorité du rang de l'Église Sud à Saint-Alban comporte une limite de vitesse à 50 km/h;

Considérant que dans la section restante, où la limite de vitesse est encore de 70 km/h, une nouvelle résidence est en construction, augmentant ainsi le nombre d'accès à la chaussée;

Considérant que les employés qui travaillent au barrage hydro électrique, situé dans cette même section où la limite est encore à 70 km/h, nous ont mentionnés avoir de la difficulté à s'engager sur la voie de circulation étant donné la faible visibilité par rapport à la vitesse moyenne des véhicules.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau et unanimement résolu :

Que la Municipalité demande au Ministère des Transports du Québec, d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/h sur la totalité du rang de l'Église Sud à Saint-Alban.

2020-07-78

Autorisation de signature – Achat d'une partie résiduelle de l'emprise du chemin du Vieux-Moulin, lot 6 367 247 du cadastre du Québec.

Considérant que le conseil municipal souhaite municipaliser le chemin privé du secteur du Vieux-Moulin;

Considérant que la majeure partie de ce chemin est déjà acquise, mais qu'une partie résiduelle appartenant à un autre propriétaire reste à acquérir;

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban achète de M. René Tremblay, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot 6 367 247 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; d'une superficie approximative de 421,4 mètres carrés, sans bâtisse dessus construite;

Que cet achat soit fait pour la somme de deux cents dollars (200 \$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acquéreur au même moment ;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de la municipalité de Saint-Alban ;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble acheté, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2020-07-79

Développement résidentiel – Autorisation de signature – servitude égout pluvial

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban acquière une servitude pour l'opération et l'entretien d'un exécutoire pluvial, secteur rue Matte, sur les lots suivants au cadastre du Québec, le tout, tel que décrit dans une description technique réalisée par Frédéric Matte, Arpenteur-Géomètre :

- 5 539 152;
- 4 616 125 et 4 616 129;
- 4 616 130;
- 4 616 131;
- 4 616 127;
- 4 616 128;
- 4 616 136;
- 4 616 137;
- 4 616 132;
- 4 616 133;
- 4 616 134.

Que cette transaction soit à titre gratuit;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de la municipalité de Saint-Alban ;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité.

2020-07-80

Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération

Considérant que le 15 avril 1992, les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf, dont la municipalité de Saint-Alban, ont signé un protocole d'entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

Considérant que la MRC de Portneuf et les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à l'achat, l'opération et à l'utilisation desdits appareils de désincarcération;

Considérant que la Ville de Pont-Rouge a transmis, par voie de résolution (286-10-2018), une demande à la MRC afin de se joindre à l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération à titre de fournisseur de service en matière de désincarcération;

Considérant que les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf ont analysé la demande de la Ville de Pont-Rouge et les besoins du territoire en matière de service de désincarcération et qu'ils ont recommandé au conseil de la MRC d'inclure la Ville de Pont-Rouge aux trois cellules de désincarcération actuellement en action sur le territoire, soit les cellules de la municipalité de Saint-Casimir et des villes de Saint-

Raymond et de Donnacona, à la nouvelle mouture d'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise M. Deny Lépine, maire, à signer l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

2020-07-81

Achat de mobilier urbain – Tessier Récré-O-Parc

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède à l'achat de mobilier urbain, au montant de 5002.00 \$ + taxes chez Tessier Récré-O-Parc

2020-07-82

Travaux de pavage – Mandat à Pavco

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde à Pavco, le contrat de pavage soumissionnée au prix de 5 012.00 \$ + taxes.

2020-07-83

Appel d'offres 2020.05 – Démolition du 256 rue Principale - Mandat

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban accorde à Excavation Guillaume Naud Inc., le contrat de démolition du 256 rue Principale, tel que soumissionné au prix de 7 584.00 \$ + taxes.

2020-07-84

Appui d'une demande à la CPTAQ - Adeptes Quad Portneuf

Considérant que le club Adeptes Quad Portneuf désire aménager un sentier fédéré de VTT sur une partie du lot 4 615 632 du cadastre du Québec, lequel est la propriété du Ministère de l'Énergie et des ressources Naturelles du Québec et situé en zone agricole;

Considérant que ce projet ne contrevient pas à la réglementation municipale.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban appui la demande du club Adeptes Quad Portneuf auprès de la CPTAQ.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 13 juillet 2020, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 369 364,56 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2020-07-85

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et
secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	8813	0.00 \$
ANNULE	8814	0.00 \$
MRC PORTNEUF	8815	2 809.79 \$
SIMON LEDUC	8816	389.62 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8817	585.00 \$
PERRON, MARIO	8818	100.00 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8819	118.42 \$
GIRARD, ALEX	8820	119.36 \$
ADN COMMUNICATION	8821	2 463.37 \$
BEDARD GUILBEAULT	8822	21 155.40 \$
BELANGER, REAL	8823	4 206.69 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	8824	63.47 \$
CHAMPAGNE & MATTE	8825	1 355.75 \$
LABORATOIRE CHOISY	8826	313.65 \$
RESEAU BIBLIO	8827	4.96 \$
DERY TELECOM	8828	97.74 \$
EMCO	8829	1 195.51 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	8830	6 277.59 \$
ENTREPRISES TREMA	8831	4 731.22 \$
ENVIR'EAU PUITS	8832	4 599.00 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	8833	971.30 \$
ESU INC. (CALCIUM)	8834	4 966.92 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8835	2 046.56 \$
FABRIQUE SACRE-CŒUR	8836	180.00 \$
MARTIAL GERMAIN	8837	500.00 \$
G.G.REFRIGERATION	8838	350.67 \$
GIRARD, ALEX	8839	116.30 \$
GRAYMONT	8840	492.55 \$
GROUPE CLR	8841	549.58 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	8842	82.78 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8843	480.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8844	276.23 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	8845	321.22 \$
ANNULE	8846	0.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	8847	261.17 \$
MATERIAUX AUDET	8848	1 017.31 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES	8849	115.55 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8850	299.97 \$
MINI-MIX SAINT-BASILE	8851	620.87 \$
MORISSETTE, REAL	8852	250.00 \$
MRC PORTNEUF	8853	34 358.04 \$
J.R. PERREAULT	8854	485.19 \$
PERRON, MARIO	8855	100.00 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8856	51.73 \$
ADT CANADA INC.	8857	222.83 \$
RABAIS CAMPUS	8858	57.43 \$
REGIE REGIONALE	8859	474.82 \$
REGIE INCENDIES MEKINAC	8860	3 531.41 \$
FORMATION PREVENTION SECOURS	8861	459.90 \$

LE SERRURIER ST-MARC	8862	85.09 \$
SERVICES MATREC	8863	704.34 \$
SPA MAURICIE	8864	450.00 \$
SPORT PLUS ST-CASIMIR	8865	7 812.55 \$
STYLE, DECOR&TENDANCE	8866	690.60 \$
TESSIER PRO MECANIQUE	8867	57.43 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8868	3 173.32 \$
VILLE DE DONNACONA	8869	60.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES	8870	746.02 \$
XEROS CANADA LTEE	8871	451.56 \$
MINISTRE DES FINANCES (BAIL)	8872	130.69 \$
PHIL ENTREPRISES	8873	689.85 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	8874	70.20 \$
	DAS Prov.	6 875.52 \$
	DAS Fed.	2 819.43 \$
	Télu	333.55 \$
	Hydro Québec	7 102.28 \$
	Eko	579.66 \$
	Visa	715.91 \$
	REER	1 580.16 \$
	Salaire	36 246.09 \$
	TOTAL:	175 601.12 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2020-07-86

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h15.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »